

N° d'ordre : 3

DELIBERATION N° 03/CCAS/24

**Relative à la prise en charge de frais d'inhumation**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 25 JAN. 2024,

Vu la délibération N° 19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu le rapport de présentation n°03/ 24 en date du 23 JANVIER 2024

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

**DECIDE:**

**Article 1** : les frais d'inhumation de la personne référencée dans le dossier du foyer identifié sous le numéro 2997 à hauteur de quatre cent treize mille sept cents francs (413 700 F) sont pris en charge par le CCAS.

**Article 2** : Cette dépense est imputable au budget du CCAS, exercice 2024, chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – Article 6561 Secours d'urgence.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : Le Président du CCAS, est chargé, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province-Sud, notifié à l'intéressé (e) et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 25 JAN. 2024

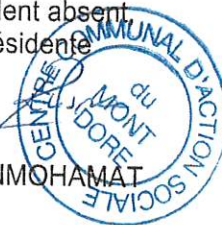
Le secrétaire de séance  
La directrice du CCAS

  
Dominique BEGAUD



Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
Pour le Président absent  
la Vice-présidente

  
Rusmaeni SANMOHAMAT



Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

29 JAN. 2024

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations  
Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
CCAS (registre et affichage)

Le président certifie que la présent acte  
ayant été transmis le 29 Janvier 2024  
Au Commissaire Délégué  
Et notifié le 30 Janvier 2024  
Et/ou publié le 30 Janvier 2024  
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation  
La Directrice adjointe du CCAS  
Prénom et nom  
SCHALLER VANESSA  
